

Présences : **89 présences**

Ordre du jour

| | |
|---|----------|
| 1. Nomination à la présidence de l'assemblée. | 2 |
| 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres. | 2 |
| 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour. | 2 |
| 4. Lecture et adoption des procès-verbaux : | 2 |
| 4.1 De la 210 ^e assemblée générale tenue le 31 mai 2022. | 2 |
| Suites au procès-verbal. | 2 |
| 4.2 De la 211 ^e assemblée générale extraordinaire tenue le 7 septembre 2022. | 3 |
| Suites au procès-verbal. | 3 |
| 5. Informations | 3 |
| 5.1 Grève climatique. | 3 |
| 5.2 CRT. | 3 |
| 5.3 Campagne précarité. | 3 |
| 6. Négociation 2023. | 4 |
| 6.1 Présentation du cahier de la table centrale. | 4 |
| 7. Levée de l'assemblée. | 6 |

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 212.1

« Il est proposé de nommer Catherine Ladouceur à la présidence d'assemblée. »

Yvon St-Jean propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 212.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivants :

- Tania Boutin (Éducation à l'enfance)
- Sylvie Desautels (Travail social)
- Camila Motta Carreiro (Éducation physique)
- Axcel Selemani (Économique)
- Philippe Gaudreau (Génie civil). »

Yvon St-Jean propose et Claude Belzile appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

La secrétaire de l'exécutif mentionne que le point 7 sur le taux de renouvellement des assurances collectives est retiré puisque l'information nécessaire n'a pas toute été reçue par l'exécutif.

Résolution 212.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Normand Dallaire propose et Régis Lamothe appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption des procès-verbaux :

4.1 De la 210^e assemblée générale tenue le 31 mai 2022.

Résolution 212.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 210^e assemblée générale tenue le 31 mai 2022 tel que présenté. »

Steve McKay propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal.

7- Loi 101 appliquée au cégep :

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle le débat ayant eu lieu lors de l'AG du 31 mai. Le résultat du vote lors de cette AG demandait de valoriser la langue par d'autres moyens que l'application de la loi 101 aux cégeps et de protéger les emplois. Toutefois, un avis de motion a été déposé à la FNEEQ afin qu'elle revoie sa position à ce sujet. Au final, les deux propositions ont été adoptées, ce qui change la position de la FNEEQ qui appuie maintenant l'application de la loi 101 au collégial. Deux autres recommandations ont aussi été adoptées pour s'assurer que la manière de procéder soit respectueuse pour protéger la qualité de l'enseignement et les emplois.

4.2 De la 211e assemblée générale extraordinaire tenue le 7 septembre 2022.

Résolution 212.5

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 211e assemblée générale tenue le 7 septembre 2022 tel que présenté. »

Jean-Thomas Courchesne propose et Sylvain Charbonneau appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal.

Les points de suivi se retrouvent à l'ordre du jour de la présente AG.

5. Informations.

5.1 Grève climatique.

Jean-Luc Filion rappelle aux membres que la journée de grève climatique aura lieu vendredi. Il explique la notion d'atteinte du plancher présente dans les mandats d'autres syndicats. Il souligne aussi que le SPECS a voté un mandat sans plancher, donc la grève aura lieu ici peu importe l'atteinte du plancher. Il aborde certains enjeux légaux. Des tracts « Kit du parfait bon gréviste » ont été distribués aux membres. Le déroulement de la journée a été décrit dans un QLP. Ce QLP contient un lien pour s'inscrire comme bénévole, pour s'inscrire aux activités et pour commander un repas. Les membres sont invités à emprunter l'autobus de ville, le vélo ou à marcher pour se rendre à la manifestation. Plusieurs questions sont posées par les membres.

5.2 CRT.

Amélie Gauthier fait un rapport des dernières assemblées du CRT. Elle mentionne les travaux en lien avec les griefs sur les fermetures de groupes et les pertes de stagiaires. Elle aborde la répartition des cours multi. Elle souligne aussi la question des remplacements et de l'entente recherchée à ce sujet. Elle mentionne aussi la question de la date de désistement. Elle rappelle aussi la difficile recherche d'une entente pour les cours complémentaires. La distribution des cours complémentaires pour l'hiver se fera en CRT afin que les enjeux soient mieux compris. Elle mentionne enfin l'appel de projet reçu hier en ce qui concerne les EESH. Tous les projets, anciens et nouveaux, doivent être soumis et évalués. Les mandats des représentants syndicaux qui participent au comité EESH seront renouvelés lors d'une prochaine AG le 13 octobre. Dans ce dossier, la direction a rejeté la manière de procéder qui avait été proposée par l'exécutif, soit d'étudier toutes les ressources dédiées à l'aide aux étudiant.es. La direction a plutôt décidé que le rôle du comité devait se limiter à distribuer la ressource EESH. Amélie mentionne ensuite un arbitrage important au sujet de la fermeture de groupes et des pertes de stagiaires. Elle souligne ensuite les ouvertures de poste prévues le 29 septembre. Des questions sont posées par les membres par la suite.

5.3 Campagne précarité.

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle la mise en place d'une mobilisation autour de la précarité pour la négociation actuelle. Il présente les vidéos créées par le Département de graphisme avec l'aide des précaires. Ces vidéos seront présentées sur les réseaux sociaux, dans le QLP, etc. Mathieu invite les précaires à lui écrire s'ils ou elles souhaitent participer à la création d'une vidéo. Il mentionne aussi la tenue d'un dîner pour les précaires vendredi dernier.

6. Négociation 2023.

6.1 Présentation du cahier de la table centrale.

Mathieu Poulin-Lamarre présente le cahier de demandes de la table centrale. Il rappelle d'abord la possibilité de commander les t-shirts *Profs en négo*. Puis, il aborde les enjeux de la table centrale et rappelle l'existence d'un front commun : question salariale, conditions de travail et pratique, retraite, droits parentaux, assurances collectives, lanceurs d'alerte.

Mathieu Poulin-Lamarre présente la recommandation 1 :

Recommandation 1

« *Que le SPECS adopte les demandes de table centrale pour harmonisation.* »

Jean-Thomas Courchesne propose et Anne-Marie Leblanc appuie.

Une discussion en assemblée délibérante au sujet de ce cahier s'ensuit. Des questions sont posées par les membres et des commentaires sont émis sur la recommandation.

Philippe Langlois propose et explique l'amendement suivant :

Ajouter « *en y incluant les modifications suivantes dans les demandes relatives au salaire :*

1. *La première (1ère) année, une hausse de chaque taux et de chaque échelle de **traitement inférieure au salaire médian d'un ménage québécois, tel que calculé par l'ISQ**, de cent dollars (100\$) par semaine ou l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus deux pour cent (2%), selon la formule la plus avantageuse;*
2. *La deuxième (2e) année, l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus une hausse salariale de trois pourcent (3%) **de chaque taux et de chaque échelle de traitement inférieure au salaire médian d'un ménage québécois, tel que calculé par l'ISQ;***
3. *La troisième (3e) année, l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus une hausse salariale de quatre pourcent (4%) **de chaque taux et de chaque échelle de traitement inférieure au salaire médian d'un ménage québécois, tel que calculé par l'ISQ.***
4. ***Par concordance, l'enrichissement des taux et échelles de traitement qui seraient dépassés par des échelons salariaux inférieurs aux même taux et échelles que ceux-ci.** »*

Philippe Langlois propose et Yvon St-Jean appuie.

Philippe Langlois présente son argumentaire basé principalement sur l'importance de participer à la transition écologique en renonçant à un certain enrichissement.

Une discussion en assemblée délibérante s'ensuit. Des membres expriment leurs points de vue sur le sujet. Les membres votent ensuite sur la proposition d'amendement :

Amendement adopté à majorité.

Philippe Langlois propose un 2^e amendement à ajouter à la proposition ainsi amendée :

Ajouter « *Il est proposé que le SPECS-CSN demande au Front commun :*

1. *de chiffrer la valeur monétaire du renoncement à l'enrichissement des syndiqué.es du Front commun bénéficiant des échelons salariaux plus élevés que le salaire médian d'un ménage québécois, tel que calculé par l'ISQ.*

2. *de proposer de nouvelles revendications aux syndiqué.es du Front commun ayant valeur de ces sommes et leur permettant de contribuer concrètement à l'objectif de la transition écologique dans une perspective de justice sociale, de décroissance, de démarchandisation des besoins et d'amélioration de la qualité de vie. »*

Philippe Langlois propose et Michael Labarre appuie.

Une discussion a lieu sur cette proposition. Les membres posent des questions et font des commentaires sur la proposition.

Amendement adopté à majorité.

La discussion reprend sur la recommandation telle que modifiée :

Résolution 212.6

« Que le SPECS adopte les demandes de table centrale pour harmonisation en y incluant les modifications suivantes dans les demandes relatives au salaire :

1. *La première (1^{ère}) année, une hausse de chaque taux et de chaque échelle de traitement inférieure au salaire médian d'un ménage québécois, tel que calculé par l'ISQ, de cent dollars (100\$) par semaine ou l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus deux pour cent (2%), selon la formule la plus avantageuse;*
2. *La deuxième (2^e) année, l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus une hausse salariale de trois pourcent (3%) de chaque taux et de chaque échelle de traitement inférieure au salaire médian d'un ménage québécois, tel que calculé par l'ISQ;*
3. *La troisième (3^e) année, l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus une hausse salariale de quatre pourcent (4%) de chaque taux et de chaque échelle de traitement inférieure au salaire médian d'un ménage québécois, tel que calculé par l'ISQ.*

Par concordance, l'enrichissement des taux et échelles de traitement qui seraient dépassés par des échelons salariaux inférieurs aux même taux et échelles que ceux-ci.

Il est proposé que le SPECS-CSN demande au Front commun :

1. *de chiffrer la valeur monétaire du renoncement à l'enrichissement des syndiqué.es du Front commun bénéficiant des échelons salariaux plus élevés que le salaire médian d'un ménage québécois, tel que calculé par l'ISQ.*
2. *de proposer de nouvelles revendications aux syndiqué.es du Front commun ayant valeur de ces sommes et leur permettant de contribuer concrètement à l'objectif de la transition écologique dans une perspective de justice sociale, de décroissance, de démarchandisation des besoins et d'amélioration de la qualité de vie. »*

Adoptée à majorité.

Les points suivants de l'assemblée doivent être reportés puisque la fin de la levée de cours est atteinte.

7. Levée de l'assemblée.

Résolution 212.7

« *Le temps étant écoulé, il est proposé de lever l'assemblée à 14h45.* »

Michèle Le Risbé propose et Evelyne Letendre appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Catherine Ladouceur, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire